

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2023 – 139

Le 20 novembre 2023

### Calendrier des échéances

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la CDCC) informe ses membres compensateurs que pour l'année civile 2024, les échéances hebdomadaires auront lieu les vendredis. La seule exception étant le 29 mars (Vendredi Saint) pour lequel l'échéance hebdomadaire aura lieu le jeudi 28 mars. Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'échéance hebdomadaire le 27 décembre 2024.

Cycle	Dates exceptionnelles
Hebdomadaire	28 mars 2024 ( <b>jeudi</b> )

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas d'échéance pour la date suivante :

Aucune échéance	27 décembre 2024
-----------------	------------------

Pour toute question à ce sujet, veuillez communiquer avec la Division des activités d'exploitation de la CDCC ou envoyer un courriel à [cdcc-ops@tmx.com](mailto:cdcc-ops@tmx.com).

Anna Linardakis  
Directrice, Activités commerciales  
CDCC